

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mars 2016

L'an deux mil seize le dix-huit mars à 19 heures, le conseil municipal de Remigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel MOURON.

Etaient présents : Mrs Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Sébastien LAURENT, Sébastien GAUNET, Gérard BARNAY, Stéphane CARLOT, Gérard FLEURY, Rémy PRIN, & Mmes Christiane CANET, Chantal GOUT.

Absents excusés : Gilles BOUSQUET

Absent :

Secrétaire de séance : Sébastien GAUNET

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter de modifier et d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- Vote des 3 taxes
- Changement de tarif du traitement des eaux usées

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

PREMIERE DELIBERATION

Compte Administratif 2015 - Assainissement

1 - Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sébastien LAURENT, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Michel MOURON, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés (001 - 002)	21 956,07			128 326,84		106 370,77
Opérations de l'exercice	42 891,61	42 994,35	60 618,76	104 612,80	103 510,37	147 607,15
TOTAL	64 847,68	42 994,35	60 618,76	232 939,64	103 510,37	253 977,92
Résultat de clôture (1068)				35 956,07		
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	64 847,68	42 994,35	60 618,76	268 895,71	103 510,37	253 977,92
RESULTAT DEFINITIF	21 853,33			208 276,95		186 423,62

2 - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- 4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 29/03/2016 Réf. : 712-CB-369-1459329001

DEUXIEME DELIBERATION

Compte Administratif 2015 - Commune

1 - Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sébastien LAURENT, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Michel MOURON, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés (001-002)		218 514,52		261 135,89		479 650,41
Opérations de l'exercice	295 557,88	134 925,71	214 330,80	289 430,35	509 888,68	424 356,06
TOTAL	295 557,88	353 440,23	214 330,80	550 566,24	509 888,68	904 006,47
Résultat de clôture				121 788,48		
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	295 557,88	353 440,23	214 330,80	428 777,76	509 888,68	904 006,47
RESULTAT DEFINITIF		57 882,35		214 446,96		272 329,31

2 - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 29/03/2016 Réf. : 712-CB-369-1459329001

TROISIEME DELIBERATION

Compte de gestion 2015

▪ Après s'être fait présenter les budgets Commune et Service Assainissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

▪ Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs Commune et Service Assainissement de l'exercice 2015.

▪ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution des budgets Commune et Service Assainissement de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

☞ Que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 29/03/2016 Réf. : 712-CB-369-1459329001

QUATRIEME DELIBERATION

Vote des Taxes

Monsieur le Maire indique que les taux d'imposition pour l'année 2015 se répartissaient de la façon suivante

- Taxe d'habitation : 10.17 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20.65 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 23.49 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

▪ De ne pas augmenter les taux d'imposition ci-dessus énumérés pour l'année 2016

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 29/03/2016 Réf. : 712-31032016-369

CINQUIEME DELIBERATION

Assainissement – Révision de la Taxe

Le compte assainissement présentant un excédent de fonctionnement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser la taxe d'assainissement sur consommation.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur l'Adjoint en charge des finances et après avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de baisser le tarif de la taxe d'assainissement sur consommation, actuellement de 3.95 € à un montant de 3.32 € à compter du 1^{er} juillet 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 29/03/2016 Réf. : 712-29032016-369

SIXIEME DELIBERATION

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat emploi avenir de Mademoiselle Anaïs CORNU de 32 heures hebdomadaire avec échéance le 31 mars 2016 et propose de renouveler celui-ci à compter du 01 avril 2016 pour la durée d'un an.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur l'Adjoint en charge des finances et après avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de renouveler le contrat de Mademoiselle Anaïs CORNU.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le Réf. :

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de fortes précipitations, l'écoulement des eaux de pluie venant de la place du monument pénètre dans les parties privatives des riverains situés de l'autre côté de la rue du Bourg. Vu la présence de l'entreprise Tinant sur la commune, un devis avait été sollicité d'un montant de 4 212 € TTC et a été accepté.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 22h30